

RESPONSABILITE CIVILE DU FAIT D'AUTRUI

*www.jurantiel.com, par **OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel***

Responsabilité civile fondée sur les personnes juridiques dont on doit répondre. On y retrouve non seulement des hypothèses légales précises (responsabilité civile parentale, responsabilité civile des instituteurs, responsabilité civile des commettants et responsabilité civile des artisans) mais aussi des hypothèses générales. (En quelque sorte une responsabilité civile générale du fait d'autrui dont le principe, les parties prenantes et le régime résultent souvent d'une construction jurisprudentielle). Comparer **Responsabilité civile du fait personnel** et **Responsabilité civile du fait des choses**.

Par **OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel**